

s u i s s e culture

Communiqué de presse de Suisseculture du 06.04.2020

Soutien COVID dans le secteur de la culture: les demandes peuvent être déposées

Les directives pour sa mise en œuvre sont définies et les demandes relatives aux mesures complémentaires dans le secteur de la culture peuvent être déposées dès aujourd'hui. Les aides financières peuvent être demandées auprès des cantons respectivement auprès de l'association Suisseculture Sociale et des associations d'amateurs du secteur culturel. Vous trouverez les interlocuteurs respectifs sur le site de l'Office fédéral de la culture (OFC):

<https://www.bak.admin.ch/coronavirus>

Cette ordonnance est limitée à deux mois. Durant ces deux mois, l'OFC et la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, en collaboration avec les cantons et les organisations culturelles, suivront en permanence l'évolution de la situation.

Le vaste soutien COVID aux acteurs culturels a été obtenu grâce à la bonne collaboration entre la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, l'Office fédéral de la culture et les associations et organisations culturelles.

Le portail de demande d'aide d'urgence de Suisseculture Sociale, en vertu de l'ordonnance COVID dans le secteur de la culture du Conseil fédéral, est maintenant en ligne.

Les acteurs culturels se trouvant dans une situation de **détresse financière** suite aux mesures prises pour lutter contre le coronavirus (COVID-19), et ne pouvant plus assumer leurs frais d'entretien immédiats, peuvent faire une demande d'aide d'urgence sur le portail nothilfe.suisseculturesociale.ch conformément aux Art. 6 et 7 de l'ordonnance COVID dans le secteur de la culture. Les demandes sont uniquement acceptées via le formulaire en ligne.

La condition pour le dépôt d'une demande d'aide d'urgence auprès de Suisseculture Sociale est qu'une **demande d'allocation pour perte de gain (perte de gain APG)** ait déjà été déposée auprès de votre caisse cantonale de compensation conformément à l'ordonnance COVID-19. Selon le contrat de prestations conclu avec l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia, Suisseculture Sociale ne pourra accepter de demandes que jusqu'au 21 mai 2020.

Aides d'urgence pour les entreprises culturelles, indemnités des pertes financières pour les entreprises culturelles à but lucratif et sans but lucratif, et les acteurs culturels

Les services culturels respectifs des cantons sont compétents pour les aides d'urgence destinées aux entreprises culturelles et les indemnités des pertes financières. Les formulaires et les modalités de dépôt peuvent y être téléchargés et déposés. Les aides financières pour le secteur des amateurs peuvent être demandées auprès des associations d'amateurs du secteur culturel.

Sont membres de Suisseculture les associations et organisations suivantes : AdS – Autrices et auteurs de Suisse; ARF/FDS – Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films; assitej – Association du théâtre pour l'enfance et la jeunesse; dansesuisse – Association suisse des professionnels de la danse; Fondation SUISSA; GSFA - Groupement suisse du film d'animation; impressum – Les journalistes suisses; t. PROFESSIONNELS DU THEATRE SUISSSE; Pro Cirque; ProLitteris; Fondation de prévoyance de ProLitteris; SBf – Photographes professionnels et photodesigns suisses; SBKV, Schweizerischer Bühnenkünstlerverband; SIG - Coopérative suisse des artistes interprètes; SMV/USDAM - Union suisse des artistes musiciens; Sonart – Association suisse de musique; SSA - Société Suisse des Auteurs; SSFA - Société suisse des femmes artistes en arts visuels; SSM - Syndicat suisse des mass media; ssfv – syndicat suisse film et vidéo; ssrs - syndicat suisse romand du spectacle; syndicom – Syndicat des médias et de la communication; SUISSA; SUISSIMAGE; vfg - Vereinigung fotografischer GestalterInnen; USPP - Union suisse des photographes professionnels; VISARTE – Association professionnelle des artistes visuels en Suisse.

Suisseculture
Kasernenstrasse 23
CH-8004 Zürich
T +41 43 322 07 30
E info@suisseculture.ch
w suisseculture.ch

«Task-force mesures coronavirus» comme large coalition d'associations culturelles

Pour terminer, Suisseculture a créé une task-force de mesures coronavirus en collaboration avec une large coalition d'associations culturelles. Cette task-force se tient à la disposition des autorités en tant qu'organe consultatif et rassemble les indications des associations si des difficultés devaient survenir pour les entreprises et les acteurs culturels lors de la mise en œuvre des mesures.

Contact

Omri Ziegele, président Suisseculture; oziegele@gmx.ch; 076/462 42 96

Alex Meszmer, directeur de Suisseculture; alexmeszmer@suisseculture.ch; 076/495 92 26

Pour toute question concernant l'aide d'urgence de Suisseculture Sociale

Nicole Pfister Fetz, présidente de Suisseculture Sociale, Tél. 079 330 02 67, npfister@a-d-s.ch